Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_075_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard

Absent : Madame Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-05-28- N°FIN 075/2026 – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DE LA GREE DU LOC

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Par délibération du 4 février dernier, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'année 2025, à inscrire au budget primitif 2026 du budget annexe de la Grée du Loc.

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, prévoit que les résultats d'un exercice budgétaire sont affectés après leur constatation dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

Considérant l'adoption du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe la Grée du Loch,

Constatant que le compte financier unique de 2025 présente des résultats suivants :

I – Constatation des résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2025	228 876,55
B	Dépenses de fonctionnement 2025	228 876,55
C = A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	0,00
D	Résultat de clôture 2024 reporté	71 828,33
E = C+D	**Résultat de clôture de la section fonctionnement 2025 *(Excédent)***	**71 828,33**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_075_DEL-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2025	228 792,91
G	Dépenses d'investissement 2025	231 844,06
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2025	-3 051,15
I	Résultat de clôture 2024 reporté	-225 783,58
J = H+I	**Résultat de clôture de la section investissement 2025 *(Déficit)***	**-228 834,73**

En rapprochant les deux sections on constate donc :

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025		Montants en euros
K	Excédent de fonctionnement 2025	71 828,33
L	Déficit d'investissement 2025	-228 834,73
M= K+L	**SOLDE GLOBAL DE CLÔTURE 2025**	**-157 006,40**

II – Affectation des résultats

Les terrains aménagés n'ayant pas vocation à être intégrés dans le patrimoine immobilisé de la commune puisqu'ils ont vocation à être vendus, la comptabilité de stock fait principalement intervenir la section de fonctionnement, et par conséquent tout résultat excédentaire de la section fonctionnement doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant (compte 002- résultat de fonctionnement reporté).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés

AFFECTE au budget primitif 2026, en section fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », un montant de 71 828.33 € ;

DONNE POUVOIR au maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE